

Comité exécutif du conseil multidisciplinaire – Séance extraordinaire

Date et heure

Le 21 novembre 2019, de 8 h 30 à 9 h

Lieu, adresse et salle

Par conférence téléphonique

Téléphone : 1-866-753-3202

Code de conférence : 6931746

Présences :	Joannie Bergeron	Éducatrice spécialisée, DPSMD
	Céleste Côté	Présidente, APPR, DSMREU
	Stéphane Dubuc	Directeur, DSMREU
	Mélissa Leduc	Secrétaire-trésorière, Ergothérapeute, DSMREU
	Pascale Maillette	Vice-présidente, APPR, DSMREU
	Yves Masse	Président-directeur général
	Andréanne Moreau	Ergothérapeute, DPD

Absences :	Caroline Boudreault	Hygiéniste dentaire, DPJASP
-------------------	---------------------	-----------------------------

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum

La rencontre débute à 8 h 33. Le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que proposé :

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Points de décision / d'orientation
 - 3.1. Cooptation de nouveaux membres à l'exécutif : réception de candidatures
4. Points d'informations
 - 4.1. Suivi auprès des membres cooptés
5. Clôture de la séance

3. Points de décision / d'orientation	ACTION / SUIVI		
3.1. Cooptation de nouveaux membres à l'exécutif : réception de candidatures			
Lors de la rencontre du comité exécutif du conseil multidisciplinaire du 26 septembre 2019, il a été résolu à l'unanimité de procéder à la cooptation de membres pour combler les sept postes vacants, par une sollicitation personnalisée basée sur le portrait des membres pour s'assurer d'une représentativité. <u>Nomination des nouveaux membres par cooptation</u> Après discussion et, Considérant que 5 membres ont manifesté un intérêt à s'impliquer au CECM; Considérant que toute vacance à un poste de membre élu au CECM est pourvue par résolution des membres de ce comité demeurant en fonction pour la durée non écoulée du mandat du membre à remplacer; Considérant que les membres doivent s'assurer de respecter les critères de l'article 3.1 de ce règlement en comblant le poste; Considérant que des membres peuvent être cooptés par les membres du CECM, lors d'une séance extraordinaire; Il est proposé par Mélissa Leduc, appuyée par Joannie Bergeron et résolu par la majorité : D'accepter les candidatures de Mmes Claudine Boulet, Sylvie Maheu, Fanny Marin, Cynthia Lavoie et Guylaine Sarrazin à titre de nouveaux membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire. Suite à la nomination de ces 5 membres, le comité exécutif du conseil multidisciplinaire a, à présent, une belle représentativité autant au niveau des directions que des titres d'emploi : <table border="0"> <tr> <td> <u>Directions</u> • 3 membres provenant de la DPD • 2 membres provenant de la DPSMD • 2 membres provenant de la DPSAPA • 1 membre provenant de la DPJASP • 3 membres provenant de la DSMREU </td> <td> <u>Titres d'emploi</u> • 3 techniciennes en éducation spécialisée • 1 thérapeute en réadaptation physique • 1 agente de relations humaines (diplômée en travail social) • 1 neuropsychologue • 2 ergothérapeutes • 1 hygiéniste dentaire • 2 agentes de planification, de programmation et de recherche </td> </tr> </table> Encore deux postes restent vacants. Il est proposé d'effectuer une cooptation par sollicitation personnalisée au niveau de la DSPEM afin d'avoir une représentativité de cette direction. Caroline Boudreault poursuit son suivi au niveau de la DSPEM pour ajouter aux membres du comité exécutif un technicien en imagerie médicale.	<u>Directions</u> • 3 membres provenant de la DPD • 2 membres provenant de la DPSMD • 2 membres provenant de la DPSAPA • 1 membre provenant de la DPJASP • 3 membres provenant de la DSMREU	<u>Titres d'emploi</u> • 3 techniciennes en éducation spécialisée • 1 thérapeute en réadaptation physique • 1 agente de relations humaines (diplômée en travail social) • 1 neuropsychologue • 2 ergothérapeutes • 1 hygiéniste dentaire • 2 agentes de planification, de programmation et de recherche	SUIVI : Caroline Boudreault
<u>Directions</u> • 3 membres provenant de la DPD • 2 membres provenant de la DPSMD • 2 membres provenant de la DPSAPA • 1 membre provenant de la DPJASP • 3 membres provenant de la DSMREU	<u>Titres d'emploi</u> • 3 techniciennes en éducation spécialisée • 1 thérapeute en réadaptation physique • 1 agente de relations humaines (diplômée en travail social) • 1 neuropsychologue • 2 ergothérapeutes • 1 hygiéniste dentaire • 2 agentes de planification, de programmation et de recherche		

4. Points d'information	ACTION / SUIVI
4.1. Suivi auprès des membres cooptés	
Suivant la nomination de 5 nouveaux membres au sein du comité exécutif du conseil multidisciplinaire, <u>un courriel sera transmis à tous par la présidente afin de les informer de leur nomination</u>. En pièces jointes, les documents suivants leur seront transmis : <i>Règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest</i>, le <i>Guide du nouveau membre du comité exécutif du conseil multidisciplinaire</i> et la <i>Procédure d'élaboration et de traitement d'une demande d'avis ou de recommandation au conseil multidisciplinaire</i>. De plus, il sera important de demander aux nouveaux membres de nous transmettre leur numéro d'employé afin de leur <u>donner accès au répertoire commun sur le N:\</u> ainsi que le nom de leur gestionnaire afin de <u>procéder à la transmission des lettres de libération</u>.	SUIVI : Céleste Côté SUIVI : Pamela Déry
Les invitations Outlook aux séances de travail et aux rencontres du comité exécutif seront envoyées aux nouveaux membres.	SUIVI : Pamela Déry
5. Clôture de la séance extraordinaire	
La rencontre se termine à 8 h 41.	



Céleste Côté
Présidente du comité exécutif du conseil multidisciplinaire



Mélissa Leduc
Secrétaire-trésorière du comité exécutif du conseil multidisciplinaire

Rédigé par : Pamela Déry, adjointe à la direction, DSMREU, CISSS de la Montérégie-Ouest